

BULLETIN COMMUNAL

P. 1

Le mot du Maire
L'équipe municipale à votre service

P. 2

Les actions menées

P. 3

Budget 2021

P.4

Tarifification incitative
Note de civisme



SAINT FÉLIX DE TOURNEGAT

LE MOT DU MAIRE

Chères St Félixanes, Chers St Félixans,

Voilà maintenant quelques mois que le Conseil Municipal est installé.

Dès le 4 Juillet 2020, j'ai pris mes fonctions, ainsi que la continuité des dossiers amorcés par l'ancienne municipalité.

Merci à toutes celles et ceux qui ont cru en nous. Je n'oublierai pas pour autant ceux qui ont fait un autre choix, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Ce début d'année est porteur d'espoir avec la mise en place de la vaccination contre le COVID-19. Elle nous permettra de reprendre nos activités sociétales auxquelles nous aspirons.

Continuons donc à garder confiance et nous armer de patience.

Des jours meilleurs sont devant nous !

Ainsi par prudence, il n'y aura pas de fête locale sur notre commune début Août.

Toute l'équipe municipale reste mobilisée et à votre écoute.

Bien à vous tous.

Sébastien DURAND, le Maire

L'EQUIPE MUNICIPALE A VOTRE SERVICE

Maire : Sébastien DURAND, agriculteur

1^{ère} Adjointe : Annie LEOTARD,
Retraitée

2^{ème} Adjointe : Magali PRAT,
Salariée agricole

3^{ème} Adjoint : Didier MANENTI,
Artisan maçon

Conseillers : - Alain BARON, chauffeur routier,
- Christian JALABERT, tourneur fraiseur,
- Chloé MATHURIN, agricultrice,
- Dimitri OUVRY, gestionnaire de stock,
- Jean-Michel SONAC, agriculteur,
- Colette SONNAC, retraitée.

Secrétaire de Mairie : Ophélie GAILLARD

Employé Communal : Frédéric FILONI

La permanence de la mairie est tenue le
Mardi de 9h00 à 12h00.

Le standard reste ouvert jusqu'à 17h30 au
05 61 68 68 29

stfelixdetournegat@wanadoo.fr



LES ACTIONS MENÉES

Depuis sa mise en place, l'équipe municipale s'efforce au quotidien de maintenir en état les biens communaux.

- ✓ Logement social – Réfection :
 - Cabine de douche et plomberie par l'entreprise Vaquié pour un montant de 1440€,
 - Peinture des chambres par l'employé communal,
 - Enduits, peinture de la cage d'escalier et toilettes par l'entreprise RS Multiservices d'Arvigna, le coût de 2900€ a été intégralement couvert par l'assurance suite aux intempéries de janvier 2020.
 - Barrière de sécurité extérieure sera refaite courant juillet par la Ferronnerie ASENSIO pour un montant de 3000€.
 - Le loyer du logement social reste inchangé à 470€ par mois, mais il a été décidé d'intégrer l'entretien et le ramonage du poêle à granules, les ordures ménagères et l'entretien de la fosse septique dans les charges pour un montant de 35€ mensuel soit un loyer mensuel de 515€.
 - Le logement est loué à Magali PRAT depuis le 1^{er} décembre 2020.
- ✓ Logement ancienne école : Changement du tuyau de drainage de la fosse septique ainsi qu'un regard.
- ✓ Le terrain communal a été débroussaillé et ensemencé en fourragères multiples. Il a été décidé de le faire pâturer, pour le maintenir propre, par un élevage de la commune qui le désire (les demandes sont recueillies en mairie).



- ✓ L'ensemble des chemins ruraux ont été fauchés courant octobre 2020,
- ✓ Elagage des platanes : Des problèmes récurrents sur les toitures de la mairie, du logement social nous ont contraint à effectuer l'élagage des platanes du village. Le bois a été mis à la disposition des habitants de notre commune qui l'ont désiré. Cette décision a été consolidée par un souci de sécurité de par leur hauteur.

- ✓ Busage des fossés Les Antoinettes – Escapat : L'ancienne municipalité avait demandé à la Communauté des communes du Pays de Mirepoix (CCPM) des travaux de busage des fossés entre les Antoinettes et le hameau d'Escapat en 2019 et ont été accordés pour une distance de 65 mètres. Ces derniers ont été effectués en février 2021, nous avons pu intégrer pendant le déroulement du chantier des regards supplémentaires, une rallonge de 45 m de buses ainsi qu'une réfection intégrale de la route sur les 110m de travaux. Ces négociations logiques se sont effectuées sans coût supplémentaire pour notre commune. Dans ce même planning intercommunal, une partie de la voirie au lieu-dit Marvielle a été effectuée.
- ✓ Hameau « Les Seigneuries » : Des travaux de réfection des bandes roulantes ont été planifiés depuis 2019. Ces travaux se sont effectués courant mars 2021, cela concerne la rue à sens unique, la rue principale direction La Bastide de Lordat ainsi que la ruelle en direction du terrain communal. Il nous a semblé judicieux d'étendre ces travaux de bandes roulantes jusqu'aux entrées de chaque terrain privé tout en restant sur le domaine communal. Nous avons aussi procédé à la surélévation d'un puit sec pour faciliter la circulation. Ces travaux supplémentaires ont pu être englobé dans le devis initial sans aucun surcout.
- ✓ « Capsec » : Nous avons été actifs ces derniers mois sur le dossier « Capsec », il s'agit de l'échange de terrains entre la commune et les riverains de Capsec (M. Rouby, Mme Dobosz, M. et Mme CARRIVCK – REYNOLDS). En effet, ce dossier comportait une multitude de pièces manquantes, à ce jour : il ne reste que les signatures des actes pour qu'il soit finalisé. Suite à ces signatures, la route traversant ce hameau deviendra communale et fera l'objet de travaux de réfection.
- ✓ Projets à venir :
 - Nous relançons de manière régulière la Communauté des communes pour la rénovation du pont de la « Cannelle » situé sur le chemin de la Pujolle.
 - Nous envisageons l'achat d'un véhicule communal pour notre employé dans un souci règlementaire et de commodité financière.
 - La salle de réunion communale et la mairie comporte un système de chauffage très vétuste et partiellement hors service. Il a donc été décidé d'envisager des travaux de rénovation dans ces locaux.
 - Nous avons lancé des démarches administratives pour l'adressage postal de l'ensemble de notre commune dans un souci de localisation plus précise et nécessaire pour la mise en place de la fibre.



LE BUDGET 2021

Je profite de ce bulletin communal pour porter à votre connaissance que le 26 Mars dernier, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif 2021 que je lui ai proposé.

La section de Fonctionnement, avec reprise de l'excédent 2020, s'équilibre entre recettes et dépenses à 219 463,23€.

En section d'Investissement, le montant est de 146 520,31€.

Soit un budget total de 365 983,54€.

Malgré la réforme de la fiscalité locale engagée par l'Etat (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales compensée en partie par la Taxe foncière des Départements), il a été décidé de ne pas augmenter nos taux d'imposition.

La rémunération des élus reste inchangée.



LA TARIFICATION INCITATIVE DES ORDURES MENAGERES

La redevance incitative est la contribution demandée à l'usager pour utiliser le service public des déchets. Cette redevance n'est pas un nouvel impôt, mais vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères, impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement.

La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets de chaque foyer.

Le prochain passage à la redevance incitative est repoussé à 2022.

Un choix doit être fait entre bac individuel et colonne d'apport volontaire en fonction de la typologie de la commune.

Les colonnes aériennes seront destinées aux hameaux (point de collecte habituel).

Les bacs individuels concernent les autres foyers de la commune. Le bac individuel sera verrouillé et entreposé sur la voie publique en bordure de trajet de collecte.

Mise en place d'un bac individuel partout où c'est possible	Borne aérienne
<p>Règlement de collecte : 150 m maxi au circuit camion</p> <p>Au-delà : bac à serrure + balise</p> 	



NOTE DE CIVISME : « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

Il est important de trier ses déchets, en ce qui concerne les sacs jaunes, ils doivent être sortis uniquement le mardi de chaque semaine.

La collecte des déchets s'effectue chaque mercredi matin

Il est important que ces règles soient respectées ainsi que la propreté du point de collecte. Un non-respect des conditions de collecte des déchets peut être puni d'une amende forfaitaire.

Je vous invite à faire preuve de civisme.



MÉMO TRI COMMENT SAVOIR DANS QUEL CONTENANT DÉPOSER MES DÉCHETS ?

JE VÉRIFIE D'ABORD SUR L'EMBALLAGE

TRIEZ VOS EMBALLAGES

LA CONSIGNE DE TRI OU TRIMAN

- LES BOUTEILLES ET FILMS ÉTIRABLES EN PLASTIQUE
- LES BOÎTES MÉTALLIQUES
- LES BRIQUES ET CARTONS
- BIEN VIDER, PAS LAVÉS, PAS MARQUÉS DANS LE SAC / BAC JAUNE
- LES DÉCHETS ORGANIQUES DE LA CUISINE ET DU JARDIN
- LES EMBALLAGES EN VERRE
- TOUS LES PAPIERS
- LES DÉCHETS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (AIGUILLONS, COUPANTS ET BÔTES D'AGUILLON)

DANS LE RÉCUP VERRRE

DANS LE RÉCUP PAPIER

DANS LE COMPOSTEUR

EN PHARMACIE OU DÉCHÈTERIE

CITEO

Smectam de Normandie

05 61 68 02 02
contact@smectam.fr
www.smectam.fr